

SÉANCE ORDINAIRE DU 3^E JOUR D'AOÛT 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 3^e jour d'août 2020 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Josée Marquis
Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h30.

RÉSOLUTION #2020-103

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Délai à Mme France Marquis pour déplacer son bric-à-brac et remettre la clé du bâtiment;
- 7) Motoneige entreposée au 255, rue Principale non responsable des dommages;
- 8) Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose semestriellement (deux fois par année), lors d'une séance ordinaire du conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses;
- 9) 18 km pour le fauchage des bordures de chemins;
- 10) Période de questions;
- 11) Ajournement de la séance au 6 août 2020 à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-104

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6^{IÈME} JOUR DE JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 6^e jour de juillet 2020;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-105

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-six mille deux cents soixante-huit et quarante-quatre cents 46 268.44\$ et les salaires payés au montant de huit milles cent trente-cinq et vingt cents 8 135.20\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-quatre mille quatre cent trois et soixante-quatre 54 403.64\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-106

DÉLAI À MME FRANCE MARQUIS POUR DÉPLACER SON BRIC-À-BRAC ET REMETTRE LA CLÉ DU BÂTIMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Ouellet d'octroyer un délai jusqu'au 3 septembre à madame France Marquis pour déplacer ces objets de son bric-à-brac qui sont entreposés au 255, rue Principale et remettre la clé du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-107

MOTONEIGE ENTREPOSÉE AU 255, RUE PRINCIPALE NON-RESPONSABLE DES DOMMAGES

CONSIDÉRANT QUE la motoneige à monsieur Régis Marquis est entreposée au 255, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette motoneige sert à faire la piste de ski de fond bénévolement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clément Gauthier d'autoriser monsieur Régis Marquis à entreposer la motoneige, mais toutefois la municipalité de se porte pas garant des dommages qui peuvent survenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-108

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DÉPOSE SEMESTRIELLEMENT (DEUX FOIS PAR ANNÉE), LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LES DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis de prendre acte des deux états comparatifs de revenus et des dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-109

18 KM POUR LE FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault et résolu d'octroyer le contrat de fauchage des bordures de chemins à l'entreprise Ferme Yvette Bernier au montant de 1 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2020-102

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 6 AOÛT À 19 h 30

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'ajourner la séance ordinaire du 3 août 2020. Et la séance est levée à 19h49.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*